DEL181225_01

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 022-212203335-20251218-DEL181225_01-DE

COMMUNE DE SAINT-VRAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-VRAN légalement convoqué le douze décembre 2025, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Mme GASPAILLARD Evelyne, Maire.

Présents : Mme GASPAILLARD Evelyne, M. POSTAIRE Xavier, M. DESBOIS Dominique, M. VIEIRA Pascal, Mme RUELLAN Christelle, M. GASPAILLARD Vincent, M. MARCHAND Philippe, Mme MARETHEU Virginia, Mme ROUXEL Anne-Marie, M. CARDIN Yannick, Mme BADOUARD Sandrine, Mme GONTHIÉ Martine

formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire : M. POSTAIRE Xavier

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres votants : 12

OBJET : Tableau des effectifs : suppression d'emplois

Madame le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au conseil municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

Compte tenu d'une nomination d'un stagiaire, d'une radiation des cadres suite à disponibilité et d'une promotion interne et après avis favorable du comité social territorial en date du 27 novembre 2025,

- le conseil municipal **décide**, à l'unanimité, de supprimer les emplois de catégorie C suivants à compter du 1er janvier 2026 :

- Adjoint Technique (DHS : 33H27)
- Adjoint Technique Principal 1ère classe (DHS : 35H)
- Adjoint Administratif Principal 1ère classe (DHS : 35H)

Le Secrétaire de séance,

Xavier POSTAIRE

Pour copie conforme,

Le Maire,

Evelyne GASPAILLARD